

PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES MILLE-ÎLES

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Mille-Îles tenue le mardi 15 avril 2025, à 19 h 30, à la salle Jacques-St-André du Centre multiservice de Sainte-Thérèse, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse.

- PRÉSENCES :**
- Barbara Bédard
 - Marie-Noël Boivin-Durand
 - Jérémy Chiron-Escallier
 - Patrick Courtemanche
 - Karolane Dubreuil
 - Josée Ducharme
 - Josée Garneau
 - Jude-Alain Mathieu
 - Edna Myrthil, présidente
 - Dominique Sylvain
 - Mélanie Therrien
 - Bojan Vastag
 - Mélanie Villemaire
- Directeur général :** Roch-André Malo
- Secrétaire générale :** M^e Marie-France Dion
- Invités :**
- Richard Galli, directeur général adjoint, DG
 - Frédéric Greschner, directeur général adjoint, DG
 - Lucie Mathieu, directrice générale adjointe, DG
 - Yolande Vanier, directrice générale adjointe, DG
 - Isabelle Forest, directrice, SRH
 - M^e Josiane Landry, secr. gén. adj. et dir. adj., SSGC
- Absence :** Lessead Jaziri, vice-président

1. POINTS STATUTAIRES

1.1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Les membres du conseil d'administration présents forment quorum sous la présidence de Mme Edna Myrthil, présidente.

Il est 19 h 30.

1.2. RÉCEPTION DE LA LETTRE DE DÉMISSION DE MME ISABELLE GONTHIER (ART. 175.8 LIP)

La secrétaire générale, M^e Marie-France Dion, informe les membres du conseil d'administration de la réception de la lettre de démission de Mme Isabelle Gonthier, membre du personnel (direction d'un établissement d'enseignement) au CA, laquelle démission a pris effet le 31 mars 2025. Sa lettre de démission est versée au répertoire des décisions du conseil d'administration sous la cote 177.

2. ORDRE DU JOUR

2.1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Résolution n° CA-250415-577

Il est proposé par M. Patrick Courtemanche

D'ADOPTER tel quel le projet d'ordre du jour, lequel comprend les sujets suivants, en plus des points statutaires :

1. Points statutaires
1.1. Ouverture de la séance et constatation du quorum
1.2. Réception de la lettre de démission de Mme Isabelle Gonthier (art. 175.8 LIP)
2. Ordre du jour
2.1. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions du public (30 minutes)
4. Agenda de consentement
4.1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 25 février 2025 : 4.1.1. Adoption 4.1.2. Suivi : Priorisation des projets ou des travaux de construction en cours (<i>présentation lors de l'atelier de développement collectif du 13 mai 2025</i>)
4.2. Reddition de comptes du directeur général – Attribution de contrats de construction de plus de 1 M\$
5. Dossier(s) retiré(s) de l'agenda de consentement (le cas échéant)
5.1. Aucun dossier
6. Services éducatifs
6.1. Secteur des jeunes
6.2. Secteur des adultes
7. Services administratifs
7.1. Ressources matérielles
7.2. Organisation scolaire et transport
7.3. Ressources financières
7.4. Ressources humaines 7.4.1. <i>Code d'éthique applicable aux membres du personnel et à toute personne appelée à œuvrer auprès d'élèves mineurs ou handicapés ou à être en contact avec eux (RH-34) – pour adoption</i>
7.5. Ressources des technologies de l'information
Pause
8. Secrétariat général
8.1. Participation à un mandat d'achats regroupés pour un contrat d'ameublement administratif – pour adoption
8.2. Participation à un mandat d'achats regroupés pour un contrat de fournitures et matériel d'arts plastiques – pour adoption
8.3. Modification au <i>Règlement sur les règles de fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités (SI-02)</i> – pour adoption aux fins de publication (avis public)
8.4. Calendrier des séances ordinaires du conseil d'administration pour l'année scolaire 2025-2026 – pour adoption
9. Dossier à huis clos
10. Administration générale
10.1. PEVR – État de situation – pour information
11. Information sur les travaux des comités
11.1. Comité des ressources humaines
11.2. Comité de gouvernance et d'éthique : bilan des travaux du 11 mars 2025
11.3. Comité de vérification
11.4. Comité consultatif de transport : bilan des travaux du 26 mars 2025
11.5. Comité de parents : procès-verbal du 6 février 2025

12. Information et question des membres du conseil d'administration
12.1. Information de la présidence
12.2. Information et faits saillants du directeur général
13. Autre
13.1. Varia
14. Clôture
14.1. Levée de l'assemblée

DE PERMETTRE à la présidence d'intervertir l'ordre des sujets, selon son bon jugement.

Adopté

3. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

La secrétaire générale, M^e Marie-France Dion, fait état de la seule question du public reçue.

Mme Bénédicte Soudry, membre du comité Jardin à Pointe-Calumet et parent d'un futur élève de l'école secondaire d'Oka, souhaite connaître l'avancement des estimations pour les travaux nécessaires à la remise en activité de la serre patrimoniale située sur le terrain de l'école (rénovation ou reconstruction). Elle fait une demande officielle d'accès à l'information afin d'obtenir une copie du premier rapport d'inspection.

Le directeur général, M. Roch-André Malo, indique à Mme Soudry qu'une demande officielle en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* doit être soumise au Service du secrétariat général et des communications afin d'obtenir ces documents.

Quant à l'avancement des travaux, il mentionne que le CSSMI regarde comment il peut financer le projet. Tous les scénarios sont étudiés et le souhait est d'aller de l'avant avec certains travaux. Néanmoins, le CSSMI est confronté à des enjeux budgétaires et ne peut pas avancer ce projet au détriment d'autres situations urgentes.

4. AGENDA DE CONSENTEMENT

4.1.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 FÉVRIER 2025

Résolution n° CA-250415-578

Il est proposé par M. Jérémie Chiron-Escallier

D'ADOPTER tel quel le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 février 2025.

Adopté

4.1.2. SUIVI À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 FÉVRIER 2025

Le suivi relatif à la priorisation des projets ou des travaux de construction en cours fera l'objet d'une présentation aux membres lors de l'atelier de développement collectif du 13 mai prochain.

4.2. REDDITION DE COMPTES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL – ATTRIBUTION DE CONTRATS DE CONSTRUCTION DE PLUS DE 1 M\$

Aucun contrat de construction de plus de 1 M\$ n'a été octroyé entre le 12 février 2025 et le 1^{er} avril 2025 par le directeur général. Un écrit à cet effet est déposé en information au cahier de la présente séance.

5. DOSSIER(S) RETIRÉ(S) DE L'AGENDA DE CONSENTEMENT (LE CAS ÉCHÉANT)

Aucun dossier n'a été retiré de l'agenda de consentement pour être discuté par les administrateurs.

6. SERVICES ÉDUCATIFS

Aucun dossier n'est traité.

7. SERVICES ADMINISTRATIFS

7.4. Ressources humaines

7.4.1. CODE D'ÉTHIQUE APPLICABLE AUX MEMBRES DU PERSONNEL ET À TOUTE PERSONNE APPELÉE À ŒUVRER AUPRÈS D'ÉLÈVES MINEURS OU HANDICAPÉS OU À ÊTRE EN CONTACT AVEC EUX (RH-34) – ADOPTION

Résolution n° CA-250415-579

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Décret ministériel n° 227-2025
- C) Lettre du 5 mars 2025 de la sous-ministre Carole Arav et adressée aux directeurs généraux des centres de services scolaires
- D) Code d'éthique (forme prescrite) à l'intention des centres de services scolaires et des établissements d'enseignement privés
- E) Projet de *Code d'éthique applicable aux membres du personnel et à toute personne appelée à œuvrer auprès d'élèves mineurs ou handicapés ou à être en contact avec eux* du CSSMI
- F) Grille-Réponse à la consultation du projet de Code d'éthique

ATTENDU l'adoption, notamment, de l'article 14 de la *Loi visant à renforcer la protection des élèves concernant notamment les actes de violence à caractère sexuel*, le 5 mars 2025, ajoutant le nouvel article 258.0.1 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU que les centres de services scolaires doivent se doter d'un code d'éthique, selon la forme prescrite par le ministre de l'Éducation, applicable aux membres de leur personnel et à toute personne appelée à œuvrer auprès d'élèves mineurs ou handicapés ou à être en contact avec eux (ci-après le « Code d'éthique »);

ATTENDU que le Code d'éthique doit notamment indiquer les pratiques et conduites attendues des personnes ci-dessus mentionnées, prévoir l'obligation de signaler, sans délai, au centre de services scolaire tout manquement aux dispositions qu'il contient et qui peut raisonnablement faire craindre pour la sécurité physique ou psychologique des élèves;

ATTENDU l'obligation du centre de services scolaire de publier le Code d'éthique sur son site Internet et de le rendre accessible à toute personne qui lui en fait la demande;

ATTENDU le décret ministériel n° 227-2025 publié le 5 mars 2025;

ATTENDU la demande du ministre du 5 mars 2025 de faire adopter par le conseil d'administration le Code d'éthique, dans un délai de 30 jours à compter de cette date;

ATTENDU la consultation effectuée auprès des instances syndicales et des associations, du 12 mars au 26 mars 2025;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif de gestion;

Il est proposé par Mme Karolane Dubreuil

D'ADOPTER le Code d'éthique applicable aux membres du personnel et à toute personne appelée à œuvrer auprès d'élèves mineurs ou handicapés ou à être en contact avec eux (RH-34) du Centre de services scolaire des Mille-Îles;

DE MANDATER le directeur général pour réviser les modalités de signalement d'un manquement au Code d'éthique, le cas échéant;

DE VERSER ledit Code d'éthique au répertoire des décisions du conseil d'administration sous la cote 178.

Adopté

8. SECRETARIAT GÉNÉRAL

8.1. PARTICIPATION À UN MANDAT D'ACHATS REGROUPÉS POUR UN CONTRAT D'AMEUBLEMENT ADMINISTRATIF

Résolution n° CA-250415-580

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Pré-mandat d'achat du Centre d'acquisitions gouvernementales n° 2025-8137-50 – Ameublement administratif

ATTENDU le besoin de s'approvisionner en ameublement administratif dans les établissements et au centre administratif du Centre de services scolaire des Mille-Îles;

ATTENDU que le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) a sollicité la participation des organismes publics pour un appel d'offres public couvrant les besoins en ameublement administratif;

ATTENDU que le Centre de services scolaire des Mille-Îles évalue les coûts reliés à l'approvisionnement en ameublement administratif à un montant maximal de 2 500 000 \$ toutes taxes exclues, pour la durée du contrat de 5 ans, soit du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2030;

ATTENDU que, conformément à l'article 33 al.1 du *Règlement sur certains contrats d'approvisionnement des organismes publics*, l'autorisation du dirigeant de l'organisme public est requise pour tout contrat dont la durée prévue, incluant tout renouvellement, est supérieure à 3 ans;

ATTENDU l'approbation préalable du directeur général à la participation du CSSMI à un tel mandat d'achats regroupés;

ATTENDU que le pouvoir de conclure un contrat d'approvisionnement comportant une dépense de plus de 1 M\$ appartient au conseil d'administration;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par M. Bojan Vastag

D'AUTORISER la Direction générale à participer au mandat du CAG n° 2025-8137-50 – Ameublement administratif, pour un montant total estimé à 2 500 000 \$ et couvrant la période contractuelle de 5 ans, soit du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2030, incluant un contrat initial de 3 ans, ainsi que deux périodes de renouvellement de 12 mois;

D'AUTORISER la Direction générale à signer tout document relatif à la participation à ce contrat.

Adopté

8.2. PARTICIPATION À UN MANDAT D'ACHATS REGROUPÉS POUR UN CONTRAT DE FOURNITURES ET MATÉRIEL D'ARTS PLASTIQUES
Résolution n° CA-250415-581

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Fiche-autorisation du mandat d'achat du Centre d'acquisitions gouvernementales n° 2025-7545-50 – Fournitures et matériel d'arts plastiques

ATTENDU le besoin de s'approvisionner en fournitures et matériel d'arts plastiques dans les établissements du Centre de services scolaire des Mille-Îles;

ATTENDU que le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) a sollicité la participation des organismes publics pour un appel d'offres public couvrant les besoins en fournitures et matériel d'arts plastiques;

ATTENDU que le Centre de services scolaire des Mille-Îles évalue les coûts liés à l'approvisionnement en fournitures et matériel d'arts plastiques à un montant maximal de 1 715 000 \$ toutes taxes exclues, pour la durée du contrat de 3 ans, soit du 21 octobre 2025 au 20 octobre 2028;

ATTENDU que le pouvoir de conclure un contrat d'approvisionnement comportant une dépense de plus de 1 M\$ appartient au conseil d'administration;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par M. Patrick Courtemanche

D'AUTORISER la Direction générale à participer au mandat du CAG n° 2025-7545-50 – Fournitures et matériel d'arts plastiques, pour un montant total estimé à 1 715 000 \$ et couvrant la période contractuelle de 3 ans, soit du 21 octobre 2025 au 20 octobre 2028, incluant un contrat initial de 24 mois (du 21 octobre 2025 au 20 octobre 2027), ainsi qu'une période de renouvellement de 12 mois (du 21 octobre 2027 au 20 octobre 2028);

D'AUTORISER la Direction générale à signer tout document relatif à la participation à ce contrat.

Adopté

8.3. MODIFICATION AU RÈGLEMENT SUR LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE SES COMITÉS (SI-02) – ADOPTION AUX FINS DE PUBLICATION (AVIS PUBLIC)

Résolution n° CA-250415-582

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) *Règlement sur les règles de fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités (SI-02)* actuellement en vigueur
- C) Projet de modification au *Règlement sur les règles de fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités (SI-02)*
- D) Projet d'avis public

ATTENDU l'adoption, le 18 juin 2024, du *Règlement sur les règles de fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités (SI-02)*, lequel entrerait en vigueur le 1^{er} juillet 2024 (rés. n° CA-240618-520);

ATTENDU la volonté des membres du conseil d'administration de réviser annuellement ledit *Règlement sur les règles de fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités (SI-02)*;

ATTENDU que le comité de gouvernance et d'éthique a révisé ledit Règlement et qu'il propose de modifier l'article 2.8.3. afin de clarifier la façon dont les abstentions de vote doivent être considérées lors du calcul de la majorité;

ATTENDU l'article 392 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit qu'un avis public préalable de 30 jours doit être donné avant l'adoption d'un règlement;

ATTENDU la recommandation de la secrétaire générale;

ATTENDU la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;

Il est proposé par Mme Marie-Noël Boivin-Durand

D'ADOPTER, pour avis public préalable, le projet de modification au *Règlement sur les règles de fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités (SI-02)* au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récité;

DE PROCÉDER à la publication requise en vertu de l'article 392 de la *Loi sur l'instruction publique*;

DE SOUMETTRE à la prochaine séance ordinaire du conseil d'administration le Règlement, pour adoption finale;

DE VERSER la documentation pertinente au répertoire des décisions du conseil d'administration sous la cote 179.

Adopté

8.4. CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

Résolution n° CA-250415-583

Document déposé :

- A) Sommaire

ATTENDU l'article 162 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit que le conseil d'administration doit, par règlement, fixer ses règles de fonctionnement et qu'il doit tenir au moins quatre (4) séances ordinaires par année scolaire;

ATTENDU l'article 154 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit que le président du conseil d'administration du centre de services scolaire ou, à défaut, le directeur général convoque les membres du conseil d'administration du centre de services scolaire à une première séance qui doit se tenir au plus tard le 1^{er} septembre de chaque année scolaire;

ATTENDU le *Règlement sur les règles de fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités* (SI-02), lequel prévoit que le conseil d'administration tient au moins quatre (4) séances ordinaires par année;

ATTENDU que ledit Règlement prévoit que les séances ont lieu le mardi à 19 h 30, selon le calendrier des séances adopté par le conseil d'administration, à l'endroit prévu à l'avis de convocation envoyé par le secrétariat général;

ATTENDU qu'il est proposé de tenir les séances de travail pré-CA avant les séances ordinaires du conseil d'administration, de 18 h à 19 h 30, dans le but de favoriser notamment la préparation des dossiers;

ATTENDU qu'il est proposé de tenir cinq (5) ateliers de développement collectif par année scolaire, étant des formations ou du développement collectif sur des sujets propres au bon fonctionnement du centre de services scolaire ou du conseil d'administration;

ATTENDU qu'il y a lieu de déterminer le calendrier des rencontres et des séances ordinaires du conseil d'administration pour l'année scolaire 2025-2026;

Il est proposé par M. Patrick Courtemanche

D'ADOPTER le calendrier des séances ordinaires du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Mille-Îles pour l'année scolaire 2025-2026 établissant les dates des séances ordinaires comme suit :

- 26 août 2025
- 7 octobre 2025
- 9 décembre 2025
- 24 février 2026
- 21 avril 2026
- 16 juin 2026

DE DÉTERMINER que les séances de travail pré-CA se tiendront le jour même d'une séance ordinaire du conseil d'administration, de 18 h à 19 h 30;

DE DÉTERMINER cinq (5) ateliers de développement collectif, lesquels se tiendront aux dates suivantes :

- 16 septembre 2025
- 18 novembre 2025
- 20 janvier 2026
- 24 mars 2026
- 26 mai 2026

DE DONNER un avis public de ce calendrier des séances ordinaires du conseil d'administration sur le site Internet du Centre de services scolaire des Mille-Îles pour en informer la population.

Adopté

9. DOSSIER À HUIS CLOS

Aucun dossier n'est traité.

10. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

10.1. PEVR – ÉTAT DE SITUATION – POUR INFORMATION

Le directeur général, M. Roch-André Malo, présente aux membres l'état de situation du Plan d'engagement vers la réussite. L'organigramme du PEVR est présenté. Il aborde les sujets suivants : l'outil de monitoring privilégié par le CSSMI, la fin du contrat avec Planivor et l'état d'avancement des travaux pour certains objectifs à travers un tableau de bord similaire à celui du MEQ.

11. INFORMATION SUR LES TRAVAUX DES COMITÉS

11.1. COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Il n'y a eu aucune rencontre du comité des ressources humaines depuis la dernière séance du CA.

11.2. COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE : BILAN DES TRAVAUX DU 11 MARS 2025

Le président du comité de gouvernance et d'éthique, M. Lessead Jaziri, étant absent, M. Bojan Vastag présente les différents sujets traités, dont la modification au *Règlement sur les règles de fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités* (SI-02) et la formation obligatoire des membres du CA.

11.3. COMITÉ DE VÉRIFICATION

Il n'y a eu aucune rencontre du comité de vérification depuis la dernière séance du CA.

11.4. COMITÉ CONSULTATIF DE TRANSPORT

M. Bojan Vastag présente les différents sujets traités, notamment la démission du président du CCT et la nomination de la nouvelle présidente, Mme Charbonneau. De plus, une présentation de l'équipe du Service de l'organisation scolaire et du transport a été réalisée en lien avec les règles de bienséance dans les autobus. Des discussions ont eu lieu relativement à la campagne de sécurité en transport scolaire à l'école secondaire d'Oka, au sujet du défi du transport pour les parents en garde partagée qui ne résident pas dans la même zone, de l'horaire des écoles pour l'an prochain, du transport hors territoire, des frais facturés aux parents, de la formation aux conducteurs sur la violence et l'intimidation. En terminant, il a été question de la nouvelle formule pour les chauffeurs, de style parrainage (avec mises en situation, avec partage d'expérience).

11.5. COMITÉ DE PARENTS : PROCÈS-VERBAL DU 6 FÉVRIER 2025

Le procès-verbal de la séance ordinaire du comité de parents du 6 février 2025 est déposé en information au cahier de la présente séance.

12. INFORMATION ET QUESTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

12.1. INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE

La présidente, Mme Myrthil, tient à remercier les membres pour leur participation et leur engagement, notamment à l'atelier de développement sur le rôle de l'administrateur au CA. Elle réitère que toute l'information de cette formation est disponible sur le Portail du CA. En cas de question, elle rappelle que les membres peuvent s'adresser à la secrétaire générale.

Mme Myrthil mentionne avoir reçu une communication de l'ÉNAP qui a ensuite été transmise à tous les membres. Elle souligne l'importance que tous les membres complètent le sondage afin que l'ÉNAP puisse faire les rétroactions souhaitées.

Une offre de formation de la FCSSQ sur la gestion budgétaire a également été rendue disponible sur la page d'accueil du Portail du CA.

La présidente rappelle aux membres que la période de mise en candidature pour la désignation des membres du CA vient de débuter. Dès demain, les membres recevront une communication qu'ils pourront faire circuler dans leurs réseaux respectifs.

Elle termine en rappelant aux membres de remplir le sondage d'évaluation de la séance.

12.2. INFORMATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le directeur général, M. Malo, informe les membres des efforts budgétaires additionnels demandés aux centres de services scolaires par le gouvernement. Les paramètres initiaux et les règles budgétaires devraient être transmis vers la mi-juin.

Il fait état du développement des nouvelles écoles et des projets en cours. À cet effet, il s'agira du principal sujet traité lors du prochain atelier de développement du 13 mai prochain.

De plus, le directeur général informe les membres du dépôt du projet de loi 94 visant notamment à renforcer la laïcité dans le réseau de l'éducation et modifiant diverses dispositions législatives, ainsi que des divers sujets qu'il contient (laïcité, langue française, évaluation des enseignants, qualité des services éducatifs). La date d'adoption de ce projet de loi est aujourd'hui inconnue.

Il termine en indiquant que nous n'avons reçu aucune recommandation issue des rapports de la protectrice régionale de l'élève, et ce, depuis la dernière séance du conseil d'administration.

13. AUTRE

13.1. VARIA

Aucun sujet.

14. CLÔTURE

14.1. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE Résolution n° CA-250415-584

Il est proposé par Mme Mélanie Villemaire

DE LEVER la séance.

Adopté

Il est 21 h 02.

Edna Myrthil, présidente

M^e Marie-France Dion, secrétaire générale